CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E43262** **VALABLE JUSQU'AU** **21/09/2027**

ÉDITÉ LE 18/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/01/1956

Raison sociale : DEBORD S.A.S.

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/11/2021

Capital : 40 000

1 RUE HENRI MARTIN
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM NANTERRE 562005157RM092

Siret : 562 005 157 00010

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 212374400126

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 002953N1247000 / 001 289121/102

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 002953N1247000 / 001 289121/102

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 01 46 20 51 59 **Fax :**

Portable : 06 11 58 39 99

Responsabilité légale :
CHANTRON PIERRE YVES PRÉSIDENT / CHANTRON PATRICK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://debord.fr

E-mail : debord@debord.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 568 039 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2391	Réparation et renforcement d'ouvrages de charpentes	15	17/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/09/2026 13:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.